

5,6M€ de subventions aux associations toulousaines

Conseil Municipal du 19 mars

Vendredi 19 mars, l'équipe municipale a proposé au vote du Conseil **l'attribution de 5,6M€ de subventions pour soutenir les associations toulousaines.**

Ce soutien au monde associatif intervient tant pour leur fonctionnement, pour l'organisation de certains de leurs événements ou de manière exceptionnelle pour venir en aide aux associations les plus touchées par la crise sanitaire.

La Mairie de Toulouse a voté un soutien à hauteur de :

- **1,7M€**, pour les initiatives des associations dans les quartiers dits prioritaires
- **1,57M€**, pour les associations culturelles
- **1,12M€**, pour les associations dédiées à la solidarité et la cohésion sociale, dont :
 - o 707.900€ pour les Centres Sociaux associatifs
 - o 188.160€ pour l'association France Victime 31
 - o 155.920€ pour les associations intervenant dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire (1ère tranche)
 - o Et de 66.422€, pour les associations intervenant auprès des séniors
- **608.096€** pour les associations dédiées au "Bien grandir", dont :
 - o 420.200€ pour la petite enfance
 - o 170.242€ pour l'éducation
- **169.300€**, pour les associations intervenant dans le domaine de la santé
- **124.200€**, pour les associations et structures venant en aide aux jeunes et aux étudiants touchés par la crise sanitaire
- **140.736€**, pour des associations œuvrant dans les domaines de l'emploi et de l'insertion
- **108.640€**, pour les associations et clubs sportifs et en particulier ceux touchés par la crise Covid-19
- **25.030€**, pour les actions en faveur de la laïcité, la lutte et la prévention contre toutes les formes de discrimination et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Service de presse
Hôtel de Ville, place du Capitole
31000 Toulouse
tel. 05 61 22 21 47

espacepresse.toulouse.fr
toulouse.fr

Suivez toutes les informations
du service de presse sur le fil
Twitter [@PresseToulouse](https://twitter.com/PresseToulouse)

